

Paris, le 27 décembre 2019

Communiqué de presse

Notification par la BCE du *Supervisory Review and Evaluation Process* (SREP) pour 2019

Dans le cadre de l'exercice 2019 de revue et d'évaluation SREP (Supervision Review and Evaluation Process) la Banque Centrale européenne a notifié à SFIL l'exigence de fonds propres et de Common Equity Tier 1 (CET1) que SFIL doit respecter à compter du 1er janvier 2020.

L'exigence de fonds propres de *Common Equity Tier 1* (CET1) que le Groupe SFIL doit respecter sur base consolidée à partir du 1^{er} janvier 2020 s'élève à 7,99% dont :

- 4,50 % au titre du *Common Equity Tier 1 capital* exigible en Pilier 1, niveau applicable à tous les établissements;
- 0,75% au titre du P2R (*Pillar 2 requirement*), inchangé par rapport à l'année dernière à l'issue de l'évaluation SREP 2018;
- 2,50% au titre du coussin de conservation, niveau applicable à tous les établissements;
- 0,24% au titre du coussin contra-cyclique sur la base des données actuelles estimées,.

L'exigence de T1 capital s'élève quand à elle à 9,49% et celle de Total capital à 11,49%.

Avec au 30 juin 2019, des ratios consolidés CET1 et Total capital de SFIL respectivement de 24,6% et 25,3%, le Groupe SFIL est à un niveau de plus de deux fois l'exigence minimale fixée par le superviseur européen.

A propos de SFIL

SFIL est une banque publique de développement, créée en février 2013, dans le but de garantir la stabilité du financement du secteur public local en France. 100% publique, SFIL refinance des prêts à moyen et long termes que La Banque Postale, son partenaire commercial, propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics de santé. Son objectif est de faire bénéficier à ces derniers des meilleures conditions de financement grâce à une notation de premier rang et à une maîtrise des risques irréprochable.

En mai 2015, SFIL a reçu par l'Etat une deuxième mission : la création d'un dispositif de place dédié au refinancement des grands contrats de crédits à l'exportation français bénéficiant d'une garantie rehaussée de l'Etat. Cette activité vise à renforcer la capacité d'exportation des entreprises établies en France.

En 2018, le Groupe SFIL a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact). En juin 2019, SFIL a rejoint le Cercle des Institutionnels de Novethic qui réunit les investisseurs de long-terme désireux de renforcer leur engagement sur la finance durable. En 2019, SFIL a également lancé son premier bilan Carbone.